

222C0982
FR0000054322-FS0299

2 mai 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CIBOX INTER@CTIVE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 2 mai 2022, M. Ming-Lun Sung a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 27 avril 2022, le seuil de 10% des droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE et détenir individuellement 7 417 149 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 14 209 298 droits de vote, soit 5,91% du capital et 9,87% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société CIBOX INTER@CTIVE.

À cette occasion, le concert composé de MM. Ming-Lun Sung, Georges Paul Lèbre et Laurent Balian n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 27 avril 2022, 21 499 318 actions CIBOX INTER@CTIVE représentant 33 605 766 droits de vote, soit 17,14% du capital et 23,35% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ming-Lun Sung	7 417 149	5,91	14 209 298	9,87
Georges Paul Lèbre	7 441 369	5,93	12 755 668	8,86
Laurent Balian	6 640 800	5,30	6 640 800	4,61
Total concert	21 499 318	17,14	33 605 766	23,35

¹ Sur la base d'un capital composé de 125 409 009 actions représentant 143 903 710 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.